

Gouvernance du projet de plan de paysage.

Il y a 3 groupes institués :

- Le comité de pilotage : instance décisionnaire

Est composé de :

- Le bureau de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat -CCCLM- (soit les représentants des 22 communes)
- La présidente et le vice-président du Parc naturel régional des Causses du Quercy-PNRCQ-.
- Les 2 délégués du groupe de suivi (1 élu et un non élu)

Sont associés :

- Les techniciens de la CCCLM et du PNRCQ en charge du projet de plan de paysage
- Le Bureau d'étude

- Le comité technique : instance de négociation

Est composé de :

- Les 2 délégués du groupe de suivi (1 élu et un non élu)
- La technicienne de la CCCLM en charge du projet de plan de paysage
- Les techniciens du PNRCQ en charge du projet de plan de paysage
- Le Bureau d'étude
- La DREAL Midi-Pyrénées, la DDT 46, le CAUE 46, la Chambre d'agriculture 46, le STAP, Fédération des Chasseurs du Lot.

- Le groupe de suivi : instance de concertation

Est composé de : Une vingtaine de personne.

- 5 ou 6 élus de la commission « aménagement de l'espace » de la CCCLM (dont un qui soit au Bureau de la CCCLM et qui sera un des deux délégués du groupe)
- Le vice-président du PNRCQ
- 5 ou 6 acteurs associatifs
- 5 ou 6 acteurs socio-pro
- 5 ou 6 habitants